



CRITÈRES DE QUALITÉ

Territorialité

Le critère de territorialité se définit comme la distribution équitable d'une ressource sur un territoire donné. Concrètement, il s'agit d'assurer que tous ont un accès à la ressource et au service indépendamment de la géographie du milieu. On peut en ce sens l'associer à l'accessibilité.

Si ce critère semble aller de soi, la réalité est parfois différente. On n'a qu'à observer la répartition de plusieurs équipements sportifs dans les villes.

Dans le cas de la glissade, la présence de pentes naturelles influence largement la répartition des aires. Certaines municipalités choisissent de fabriquer une structure de descente dans des milieux dépourvus de pentes naturelles pour répondre aux besoins de la population locale.

Au moment d'aménager une aire de glissade, la municipalité devrait se demander si elle est située dans un endroit auquel la majorité de la population aura accès facilement. Par ailleurs, il y a lieu de se demander si la population de tous les secteurs du territoire municipal peut avoir accès à une aire de glissade. L'absence d'une aire de glissade aménagée dans un secteur pourrait donner lieu à l'utilisation de sites non aménagés potentiellement dangereux.